**REGLES DE VIE DE L’INTERNAT**

***Un lieu commun, convivial, où chacun respecte l’autre***

|  |  |
| --- | --- |
| HORAIRES | ACTIVITES |
| 6h40 - 7h15 | Lever (le bruit est toléré à partir de 6h50) |
| 7h | Ouverture des ailes et accès au self |
| 7h - 7h45 | Petit déjeuner (6h45 pour les mini-stagiaires au CH) |
| 7h40 | Fermeture de l’accès au self |
| 7h35 | Fermeture des chambres et des ailes |
|  |  |
| 12h - 13h15 | Accès au self pour le déjeuner |
| 12h - 13h25 | Ouverture du foyer |
|  |  |
| 17h35 - 18h30 | Ouverture des ailes (les apprenants en « sortie non autorisée en semaine » doivent émarger à 17h35) |
| 18h30 | Fermeture des ailes |
| 18h30 - 19h10 | Accès au self pour dîner + APPEL |
| 19h | Ouverture des ailes |
| 19h10 - 19h25 (le Mercredi : 19h30 - 19h45) | Pause en extérieur encadrée |
| 19h30 - 20h30 | Etude (en salle ou en chambre) + APPEL |
| 21h - 21h15 | Pause en extérieur encadrée |
| 21h4522h | APPEL DANS CHAQUE CHAMBRECoucher / Extinction des feux |

**Particularités :** Lundi : Ouverture de l’internat de 8h à 8h45

Mercredi : - Ouverture exceptionnelle des chambres de 12h30 à 13h puis de 15h30 à 17h30

 - 17h45 : pointage des élèves

- 17h45 - 18h45 : étude (ou salle ou en chambre)

**Règles de vie :**

Des chambres propres :

* Rangement des chambres : chaque jour, rien ne doit trainer sur le sol, les chaises doivent être levées ;
* Jours de lavage : Aile G1 lundi, Aile D1 mardi, Aile G2 jeudi, Aile D2 mercredi, Aile D0 mercredi. Laisser les tablettes nettes ;
* Rangement complet lors de chaque veille de vacances (les affaires personnelles sont mises dans les armoires fermées) ;
* Pas de nourriture périssable ou de boissons dans les chambres ;
* Changement de ses draps tous les 15 jours et obligation de laisser le protège matelas imperméable.

Des chambres sans risque électrique :

* Des objets tels que des multiprises, une chaîne hifi, une télévision, etc. sont interdits ;
* Tous les chargeurs sont débranchés quand la charge est faite (ordinateurs, téléphones, fers à lisser…), surtout au matin ;
* Les ordinateurs sont rangés dans leur étui après utilisation.

Des chambres personnalisées :

* Décoration possible avec de la patafix ou des punaises seulement. Les stickers sont autorisés ;
* Les affiches, photos ou autres doivent être en adéquation avec le règlement intérieur et les principes de l’Ecole Publique,
* Pour toute demande de changement de chambre, faire une demande par écrit à la CPE qui relèguera l’information aux AE ;
* Pour toute demande de changement de place de mobilier, faire une demande écrite à la CPE qui transmettra au gestionnaire. Seuls les agents peuvent déplacer le mobilier.

Un lieu de vie collective :

* Chaque apprenant s’engage à respecter les lieux communs (rotondes, sanitaires, foyer…), à les tenir propres et en état ;
* En cas de souci, vous pouvez écrire vos remarques dans les cahiers situés dans le bureau des AE ainsi qu’à l’accueil du lycée ;
* Chaque apprenant s’engage à ne pas utiliser son téléphone portable après l’extinction des feux sous peine de punition ;
* Les élèves de 3ème confieront leur téléphone portable à partir de 21h30 au AE dans leur bureau.
* Chaque apprenant s’engage à passer la raclette après son passage à la douche.

Un lieu ouvert durant les WE et pendant les vacances :

* Chaque apprenant s’engage à s’inscrire avant le mercredi midi précédent pour le week-end et/ou les vacances ;
* Chaque apprenant s’engage à respecter les horaires durant les week-ends.
* Chaque apprenant s’engage à prévenir en cas d’absence ;
* Chaque apprenant s’engage à participer aux tâches le week-end et les jours de vacances.

**En résumé, chaque apprenant s’engage à respecter les règles de vie. Dans le cas contraire, il accepte d’être puni.**

**J. FONTAINE, Directeur R. BERTIN, Gestionnaire A-C. LE GOFF, CPE**